

Les sourds et la Culture :

L'accès à la culture, un droit fondamental



Ugo BERNAUDON

Licence professionnelle intervention sociale « langue des signes »

2022

Introduction

« (...) la culture est un antidote à la violence, car elle nous invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance, en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures. »

Renaud Donnedieu De Vabres

L'accès à la culture est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme¹ et dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées². Les droits culturels constituent une vision de la Culture, que ses promoteurs tentent de faire reconnaître comme « droit fondamental ». Cette reconnaissance vise à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007). Pour réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, il ne suffit pas d'apporter la culture au peuple. Il faut mettre en place des politiques de démocratisations dotées de moyens plus importants en faveur des publics, quel qu'en soit l'altérité.

Rappelons ici la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Celle-ci vient réformer la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Elle s'inscrit dans une politique de lutte contre les discriminations et vise à garantir l'égalité des droits et la participation à la vie sociale. Pour sûr, il ne figure pas de chapitre spécifiquement dédié à la culture dans la loi du 11 février 2005, mais cette loi permet d'instaurer une nouvelle approche du handicap, reposant non plus seulement sur les incapacités de la personne, mais sur l'inadaptation de l'environnement. « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » (<http://www.culture-handicap.fr>).

Dans cette perspective, c'est à la société de s'adapter afin de satisfaire aux besoins de l'ensemble de ses membres. Nous stigmatisons aisément une personne comme « handicapée », « en situation de handicap » lorsqu'elle présente une différence, alors que bien souvent le handicap est présent dans les deux sens. C'est ici le cas d'une personne sourde, à qui l'on demande de payer un interprète ou un codeur si elle souhaite comprendre et/ou communiquer en société ; comme si cette personne devait elle seule s'adapter à la société. Malheureusement, c'est ici que se dresse la première discrimination envers les sourds, appelée « Audisme³ ».

¹ Elle est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à Paris.

² C'est une convention internationale pour « promouvoir, protéger et assurer » la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes avec des handicaps en tous genres, votée le 13 décembre 2006, entrée en vigueur le 3 mai 2008.

³ L'audisme est un néologisme utilisé pour décrire la discrimination contre les personnes sourdes, le pouvoir des entendants vis-à-vis de la communauté Sourde.

Effectivement, la norme sociale « supérieure » étant d'entendre et de pouvoir communiquer vocalement, l'individu sourd est lui considéré comme « déficient », « anormal » et doit donc s'accommoder par ses propres moyens pour participer à la vie sociale et culturelle. En réalité, l'individu sourd n'est pas handicapé, mais se trouve dans une situation handicapante au même titre que la personne entendante face à lui. Le seul handicap existant est celui que la société crée à son égard, un handicap langagier que nous pouvons également trouver entre deux individus de deux nationalités différentes, qui de ce fait font usage de deux langues différentes. Ici le français et la langue des signes française.

Nous avons fait état de la situation d'inégalité subie par les sourds due à l'altérité dont ils font l'objet. Cela nous permet de poser une question et une réflexion quant aux dispositifs d'accueil et d'intégration du public sourd dans la culture et les établissements culturels. Ainsi, formulons les problématiques suivantes : Quels sont les moyens mis à disposition des sourds pour palier l'inégalité de l'accès à la culture ? Comment les sourds parviennent-ils eux-mêmes à accéder à la culture ? Par quels moyens les sourds accèdent-ils à la culture ?

1/ Un accès inégalitaire à la culture

L'accès à la culture, aux arts et au patrimoine est une condition essentielle d'appartenance à toute société et une clé de lecture indispensable à la compréhension du monde dans lequel nous évoluons. La participation sociale et citoyenne de chaque individu passe dès lors par la découverte des lieux culturels sur le territoire où nous nous trouvons. Mais à ce jour, des inégalités persistent dans le domaine de la culture créant une réelle hiérarchisation sociétale, qui perpétue différentes formes de discriminations telles que le validisme/capacitisme⁴ ou l'audisme⁵.

Rappelons dans un premier temps que les inégalités culturelles sont le produit de logiques sociales, fondées par la société et ceux qui la dirigent. Depuis sa création en 1959, le ministère des affaires culturelles a entrepris une démarche d'accessibilité à la culture dont le but était de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». Soixante ans plus tard, le constat rend compte d'une réelle évolution et d'un constant progrès, tant dans le nombre d'équipements culturels que dans le nombre d'artistes présents à ce jour. Néanmoins, les résultats d'enquêtes montrent que les pratiques culturelles des Français sont intrinsèquement liées à leur classe sociale, leur niveau de vie et d'études. (www.culture.gouv.fr/ « Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Clés 2021 » (p.116-120)). Tenons compte également, que les jeunes et plus globalement la nouvelle génération, évoluent en même temps que le progrès technologique. L'essor considérable, en dix ans, des pratiques culturelles numériques visent donc à toucher un nouveau genre de public. Mais ces pratiques culturelles dites « numériques » peuvent aussi être mises à disposition du public sourd. Ce nouveau champ d'intervention culturelle permet de proposer

⁴ Le « validisme » aussi connu sous le nom de « capacitisme » est une forme de discrimination, de préjugé ou de traitement défavorable contre les personnes en situation de handicap. Le capacitisme place la personne « capable », sans handicap, comme la norme sociale.

⁵ L'« audisme » peut également être défini comme un système normatif subordonnant les personnes sourdes par un ensemble de jugements et d'actions qui valorisent les personnes entendantes. Forme de hiérarchisation.

une numérisation des fonds patrimoniaux détenus par les archives, les bibliothèques, les musées, etc. Ces richesses culturelles numérisées sont mises à disposition du plus grand nombre, notamment chez les jeunes générations dont l'accès à la culture passe de plus en plus par les écrans connectés, levant les inégalités liées à la classe sociale. Cette approche numérique de la culture est encline à la création de supports vidéo en langue des signes française. Depuis plusieurs années, certaines plateformes culturelles ou d'informations permettent cela, telles que Média'Pi, culture Isf, accès culture, ou encore des théâtres et musées. Les Sourds n'étant pas tous signants⁶, la culture doit proposer des mesures d'accessibilité pour s'adapter aux autres modes de communications, tels que la Langue française Parlée Complétée ou aux sourds oralistes. Pour cela, l'usage du surtitrage⁷ ou sous-titrage est mis en place.

2/ La culture tend vers l'inclusion : la preuve du Mucem

La culture, sous toutes ses coutures tente de tendre vers l'inclusion la plus totale. La loi n°798 de la Constitution du 4 octobre 1958, relative à une société plus inclusive, reconnaît la responsabilité des élus et des acteurs de terrain à contribuer à cette inclusion, c'est-à-dire : *« une société ouverte à tous qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités. Cette société se fonde sur le respect des libertés et des droits fondamentaux et sur des principes de non-discrimination et de solidarité. Une société inclusive garantit à chacun une réelle participation sociale, économique, culturelle et civique, en respectant sa dignité, ses capacités et ses différences »*. (<https://www.assemblée-nationale.fr>).

A Marseille, le Mucem (Musée des civilisations européennes et méditerranéennes) est un lieu de découvertes, d'échanges et de rencontres. Implanté au cœur de la cité phocéenne, son ambition première est de s'adresser à tous les publics, y compris les plus éloignés des pratiques culturelles. Nous avons eu l'honneur de rencontrer Madame Manuela Joguet, qui nous a accordé un entretien afin d'étayer le sujet. Depuis 2012, Madame Manuela Joguet occupe le poste de chargée des publics du champ social et du handicap, au sein du Mucem, et nous a confié avoir suivi, il y a plusieurs années, une formation de niveau 2 en langue des signes française. Elle joue un rôle charnière qui permet de joindre la culture et le handicap, notamment grâce à son engagement aux côtés des acteurs du territoire qui se sont donnés pour mission de diversifier les publics des structures culturelles. Conscient de la nécessité de s'entourer d'experts du handicap pour penser et construire une politique d'accessibilité globale, le Mucem a formé, dès l'origine du projet, un comité qui rassemble diverses associations marseillaises représentatives du handicap. Ensemble, ces experts ont réfléchi à l'accessibilité physique, sensorielle et cognitive du musée. Grâce à son engagement et à son travail, le Mucem a obtenu en juillet 2014 et en décembre 2019, le label Tourisme et handicap pour les quatre grandes familles de handicap. Plus récemment, le Mucem a obtenu le trophée Tourisme accessible 2020, de la catégorie « Lieu de visite ».

⁶ Les signants : personnes Sourdes ayant pour langue première ou langue d'usage la langue des signes.

⁷ Le surtitrage est la diffusion au cours d'un spectacle vivant, de la traduction écrite des éléments vocaux ou sonores présents sur scène.



(1)

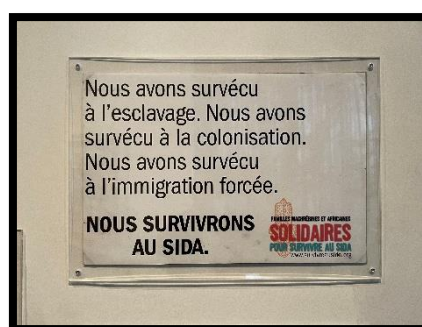
Sur le site du Mucem (mucem.org), nous trouvons une catégorie dédiée à l'accessibilité, proposant cinq types d'accessibilités adaptées aux handicaps visuels, handicaps moteurs, handicaps mentaux, malentendants et Sourds. Autrefois, il n'existait qu'une seule page pour les personnes malentendantes et Sourdes. En 2013, lorsque Marseille est désignée Capitale Européenne de la Culture, un groupe de Sourds était présent au Mucem. Cela a mené à une nouvelle réflexion et Madame Joguet Manuela a décidé de distinguer les besoins d'accessibilités des personnes malentendantes et des personnes Sourdes. Pour les personnes malentendantes, il est possible d'y découvrir les outils d'aide à la visite pour les personnes appareillées d'une prothèse auditive tels que la présence de boucles magnétiques de l'accueil, aux vestiaires en passant par les programmations culturelles et artistiques, l'auditorium ou encore des guides multimédias. Pour le public Sourd, une vidéo de présentation du Mucem en LSF est disponible, présentée par Cyril Fayolle, Anthony Berard, Pauline Poidevin et Laure Arnal. Des visioguides sont mis à disposition sur demande à l'accueil du Mucem, proposant des vidéos en langue des signes française pour découvrir les expositions fixes « le grand Mezzé » et « Connectivités ». Cet outil est proposé gratuitement aux personnes Sourdes et également disponible sur l'application « Mµ : plongée au cœur du Mucem », disponible sur l'AppStore et GooglePlay. Des visites guidées sont également organisées à une fréquence d'environ une fois par mois par la guide Sourde Marine Comte. La dernière visite proposée le 5 février 2022 sur le thème « VIH/Sida : l'épidémie n'est pas finie ! » sera à nouveau proposée le 5 mars 2022 à 10h30 sur réservation (par mail à reservation@mucem.org).

Outre les expositions, des contes ont déjà été proposés en français et en langue des signes françaises, mais aussi des conférences accessibles au public Sourd, grâce à la présence d'interprètes en langue des signes. L'ensemble du personnel a été sensibilisé à la langue des signes et à l'accueil du public Sourd, rendant l'échange plus facile et agréable.

« Je n'écoute pas qu'avec mes oreilles, j'écoute surtout avec mon corps. »

Manuela Joguet

(échange personnel, le 24.02.2022)



(2)



3/ Les innovations technologiques au profit du public sourd

Comme nous l'avons vu, l'accessibilité à la culture est largement encouragée et aidée par les innovations technologiques et techniques. Celles-ci permettent, par des stratégies parallèles, de proposer une inclusion et une participation active dans la vie sociétale et culturelle. Chaque jour, des recherches, des découvertes, des projets sont menés, permettant de proposer diverses nouveautés, dont nous allons en voir quelques-unes de façon non-exhaustive.

- **Des lunettes connectées et surtitrage :** La fondation pour l'audition a participé à l'expérimentation de lunettes de surtitrage en temps réel à destination du public sourd. Grâce à ces lunettes connectées, les spectateurs peuvent profiter des surtitres en direct et dans leur champ de vision, garantissant un confort visuel et de lecture. Il est possible de régler la position et la taille du texte à sa guise. Suite à l'expérimentation de ce nouvel outil connecté à hauteur de quinze unités durant quarante représentations de théâtre, les retours et rapports semblent prometteurs. C'est une opportunité unique de rouvrir les théâtres de façon plus accessible et plus inclusive (fondationpourlaudition.org).



(3)

- **Des basses portatives :** Le but n'est pas de remplacer la musique ou de tenter de faire entendre la musique aux personnes sourdes. A l'origine, l'objectif des basses portatives était de fournir une expérience qui se rapporte à la musique, avec une nouvelle forme d'expression et de ressenti. C'est une alternative à l'écoute de l'oreille, qui permet d'écouter au travers de son corps, en passant par la peau. Existant depuis quelques années sous forme de gilet, quelque peu encombrant, de nouvelles entreprises tel que BassMe proposent des produits plus légers et esthétiques, qui pourraient bien se démocratiser comme les casques auditifs. Leur description attrayante propose de « vous propulser au cœur du son, grâce à son système d'ondes sonores et de vibrations ». (bassme.com).



(4)

- **Un avatar en langue des signes :** Nous ne les voyons qu'à de rares occasions à la télévision, quand la loi l'oblige, mais ne sont que très peu présents dans la culture, théâtres, conférences, etc. Ce sont les interprètes en langue des signes française. Sur le territoire français, on comptabilise environ 500 professionnels interprètes en langue des signes française pour plus de 120 000 Sourds signants. Force est de constater un déséquilibre entre le nombre de professionnels et le nombre de personnes susceptibles d'être bénéficiaires de ce service. Mais une intelligence artificielle pourrait changer la donne. Il y a quelques mois, une université anglaise a mis au point un avatar capable de traduire la parole à partir d'une voix, en langue de signes. Il s'agit du premier système à mettre en scène un avatar qui parle avec les mains, de quoi éveiller en nous un rêve, celui d'être un jour accueilli et renseigné en langue des signes dans chaque établissement culturel. (www.europe1.fr/technologies).



(5)

4/ La Culture Sourde : une culture à part entière

Outre l'étiquette réductrice du handicap qui stigmatise les sourds, la surdité est à l'origine d'une construction identitaire, encore peu connue à ce jour. A l'heure où l'usage du politiquement correct « malentendant » se démocratise, la véritable identité des Sourds reste cachée et méconnue. L'usage du « S » majuscule n'est ni innocent, ni anodin ; il permet de révéler une réalité sociologique et sociolinguistique, celle qui distingue les sourds⁸ des Sourds⁹. Les Sourds sont tous sourds, mais les sourds ne sont pas tous Sourds. C'est ici que le « S » majuscule joue un rôle éminent puisqu'il représente non plus une déficience mais une appartenance identitaire. Les Sourds sont une minorité au sens anthropologique (Bertin, 2010), disposant d'une langue, la langue des signes, une identité, une histoire et une culture. D'ailleurs, la nécessité du regroupement et du contact pour cette communauté est l'une de ses caractéristiques premières, qui se comprend aisément par la nature même de la langue des signes. Le terme de « culture Sourde » désigne un ensemble de représentations, de savoirs et de pratiques propres à ce groupe social. Nous trouvons également une culture dite « artistique » propre aux Sourds, regroupant différentes formes d'arts : littéraires, visuels, sensoriels, etc. Les Sourds n'ont donc pas attendu que le monde entendant s'adapte à eux, en mettant en place divers dispositifs d'inclusions, mais ont eux-mêmes créé leur art, leur Culture.

Dans la culture Sourde, nous trouvons de façon non-exhaustive quelques-uns de ces arts :

- **Le chansigne** : Existant sous différentes formes, il est possible d'élaborer directement des créations originales en langue des signes, tout comme il est possible de reprendre des chansons déjà existantes et les adapter en langue des signes. Il faut bien comprendre que le chansigne n'est pas (forcément) une traduction littérale du texte. Ce qui est d'ailleurs parfois mal compris par les personnes entendant. Le chansigne est un art bien différent de la traduction et/ou de l'interprétation. L'objectif est de rendre le plus justement possible le contenu de la chanson, tant dans le sens qu'à travers les émotions qu'elle dégage. C'est un travail d'imagination et de représentation visuelle, afin de proposer une mise en scène claire et imagée. En janvier 2022, l'artiste chansigneur Sourd VinzSlam a été récompensé à l'occasion de La Soirée des Lumières 2022 organisée par Média'Pi.
- **Visual Vernacular (VV)** : Un art visuel Sourd qui n'a aucun équivalent puisqu'il est propre à la communauté Sourde. Inspiré du cinéma, des bandes-dessinées, des jeux vidéo, le VV a pour but de représenter une histoire visuellement, avec son corps. Il est donc difficilement possible de traduire une performance artistique VV. Guy Bouchauveau, est un artiste Sourd français de VV célèbre. Il est possible de découvrir des performances de Visual Vernacular lors du Festival Clin d'œil, organisé tous les deux ans à Reims.

⁸ Un individu « sourd » (s minuscule) : se dit d'un individu présentant une déficience auditive, personne qui n'entend pas ou entend mal. (Définition médicale).

⁹ Un individu « Sourde » (s majuscule) : se dit d'une personne sourde ayant pour langue la langue des signes, l'identité, l'histoire et la culture Sourde. (Définition Sociologique/anthropologique).

- **La Vusique / l'Electrodeaf / le Diphop** : Ce sont de nouveaux genres d'arts, sous l'influence américaine, adaptés aux sourds par leur puissance visuelle et représentativité. Ce sont des arts encore peu connus et répandus. (Travaux de recherches de Sylvain Brétéché « L'expérience musicale des Sourds » Aix-Marseille Université).
- **Lieux et médias culturels Sourds** : Outre les nombreux arts Sourds (qui n'ont pas tous été cités), des lieux, événements et médias culturels « pi Sourds » existent. De façon non-exhaustive, nous pouvons citer l'International Visual Theater (IVT), le musée de Louhans, les maisons d'édition sourde telle que Monica Companys, etc. Les médias Sourds contribuent également à la diffusion de la culture Sourde tels que : la bibliothèque de Saint-Jacques, l'université Gallaudet, Média'Pi, Echo Magazine, etc. Sans oublier les artistes Sourds comme Joël Chalude (comédien), Jean François Piquet (comédien), Arnaud Balard (créateur du drapeau « Deaf Union Flag »), Nicolas Combes « Nikesco » (illustrateur) ou encore Alexis Dussaix (auteur/illustrateur/guide), etc.

Conclusion

Nous avons pu observer que les inégalités, qu'elles soient culturelles, sociales ou économiques, persistent encore à ce jour et ont pour conséquences de multiples formes de discriminations et stigmatisations tels que le validisme/capacitisme ou l'audisme. D'autre part, nous avons vu combien les dispositifs et moyens d'intégration à la culture et à la vie de la société sont importants dans la lutte contre les inégalités et les discriminations. Les sourds, qui ont longtemps été privés des mêmes droits que possédaient les entendants, se trouvent désormais en décalage. Leur approche de la Culture dite « entendante » est assez récente et reste encore parfois inadaptée à la conception du monde sourd. Ainsi, malgré cette volonté d'adaptabilité de la société et des acteurs culturels, nous constatons que le résultat n'est pas celui escompté. Nombreux sont ceux qui « s'interdisent » la Culture par peur de ne pas comprendre, de se sentir jugés ou évincés. Comme le disait André Malraux « *La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* ».

Ce qui nous donne espoir, c'est la force qu'ont les médias et les technologies dans le quotidien des jeunes générations. Ce sont des outils de communications, d'informations et de culture indéniables, accessibles au plus grand nombre, sans plus aucune stratification sociale. Cet espoir a un coût pour la Culture. Les inventions technologiques sont un investissement et un pari sur l'avenir, auquel vient s'ajouter un besoin de démocratisation de l'accès à la Culture. Enfin, la culture Sourde place désormais les Sourds dans une nouvelle conception sociétale, non plus que des « handicapés », mais des individus dont la richesse culturelle et identitaire est telle, qu'elle leur permet de disposer de leur propre culture. Ils deviennent grâce à elle des êtres à part entière, sujets à de nombreuses recherches sociologiques et anthropologiques, notamment les *Deaf Studies* (cf. glossaire en annexes).

Si les sourds sont souvent réduits à des individus ayant un déficit auditif, les Sourds sont quant à eux des individus marqués par leur appartenance identitaire. De par la communauté à laquelle ils appartiennent, ils font montre d'une fierté incontestable de leur identité, leur histoire, leur langue et leur culture. Les nombreux contacts et rassemblements avec les autres membres de leur communauté leur permettent de développer des stratégies d'adaptations, certainement plus efficaces que celles proposées par un bon nombre de politiques d'intégrations.

Finalement, la notion de « Culture » semble vaste, puisqu'elle ne peut être définie par une seule notion. La Culture est à chacun, ce que chacun est à la Culture : il ne semble pas exister une Culture balisée et propre à l'ensemble d'une société, mais plutôt un pluralisme culturel à la portée de chacun. Sommes-nous capables de définir ce qu'est véritablement la « culture » ? Pouvons-nous conceptualiser, chacun, indépendamment, notre vision de la « culture » ?

Références bibliographiques, sitographiques et autres

Bibliographie et autres sources : (consultés en février 2022)

- Bertin, Fabrice (2010). Les Sourds : une minorité invisible. Paris : Edition « Autrement ».
- Bernard Mottez, Les Sourds existent-ils ? : « Qui sont les Sourds ? », textes réunis et présentés par Andrea Benvenuto, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Gaucher, Charles (2010). Les Sourds : aux origines d'une identité plurielle : « Les fondements de l'identité sourde ». Diversitas.
- CREMIS – Audisme et sourditude : les dimensions affectives de l'oppression. Volume 10, numéro 1, printemps 2017.
- Cours de M. Sylvain Brétéché, 2022. Aix-Marseille Université.
- Entretien avec Mme Manuela Joguet, le 24.02.2022.

Sitographie : (consultés en février 2022)

- **Image page de garde :** [Week-end en Sourd'IN, pour découvrir la culture sourde et la Langue des Signes à Nice \(francebleu.fr\)](#)
- **Image (1) :** <https://www.mucem.org/vous-etes-en-situation-de-handicap>
- **Image (2) :** photographies prises par Ugo Bernaudon le 5 février 2022 au Mucem
- **Image (3) :** www.stuffi.fr
- **Image (4) :** [BassMe+ Classic Edition • Feel the sound • Bassme.com](#)
- **Image (5) :** <https://www.pinterest.fr/pin/345862446359733121/>
- [Audisme et sourditude : les dimensions affectives de l'oppression — CREMIS](#)

Source des citations :

Renaud Donnedieu De Vabres : (...) [la culture est un antidote à la violence, car elle nous in](#) (lefigaro.fr)

André Malraux : [André Malraux : “La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert”](#) (franceculture.fr)

Pour découvrir les prochains évènements et programmations, nous vous invitons à consulter le site internet du Mucem (<https://www.mucem.org/>) dans la rubrique « Programme » et en vous inscrivant à la Newsletter pour ne rater aucune information. Pour les programmations des visites en langue des signes française, vous pouvez consulter la page Facebook « Mucem Lsf ».

Annexes

Glossaire

Audisme : c'est un néologisme qui a été créé en 1975 par Tom Humphries, professeur sourd américain, agrégé à l'université de Californie à San Diego. Il est défini comme « le concept selon lequel on est supérieur sur la base de sa capacité à entendre ou parce qu'on se comporte à la manière de celui qui entend » (Holcomb, 2013/2016, pages 319 et 320).

Harlan Lane, un linguiste américain et professeur de psychologie reconnu, « élargit cette définition en 1992 en incluant ceci : « Les institutions ayant pour but de s'occuper des Sourds, de s'en occuper en faisant des déclarations à leur sujet, en autorisant des jugements sur eux, en les décrivant, en donnant des cours sur eux, en décidant là où ils vont à l'école et où ils vivent ; en bref, l'audisme est la façon qu'on les entendants de dominer, de restructurer et d'exercer de l'autorité sur la communauté sourde ». Au cours des dernières années, l'audisme est devenu le terme populaire au sein de la communauté sourde pour décrire de telles situations » (Holcomb, 2013/2016, pages 319 et 320).

(Source : Cours Licence Professionnelle « intervention sociale, théories et pratiques de la langue des signes », Mélanie Hamm, 2021-2022)

Capacitisme / validisme : Le capacitisme (en anglais « ableism ») est un terme apparu vers la fin des années 1980 en parallèle avec les mouvements pour la défense des droits civiques au Royaume-Uni des années 1970. Ce mot, calqué sur « racisme » et « sexisme », a évolué.

Le concept de validisme apparaît aux Etats-Unis durant la seconde moitié du siècle dernier, comme résultat de la rencontre entre des mouvements militants pour les droits civils, et les milieux universitaires. La question du handicap devient alors un objet de recherche et d'étude donnant lieu à l'émergence d'une discipline, les "disability studies"

Les termes capacitisme et validisme décrivent des préjugés et des comportements discriminatoires à l'encontre des personnes ayant une incapacité. Les définitions du capacitisme et validisme dépendent de la compréhension que l'on a de la capacité normale et des droits et avantages accordés aux personnes réputées normales. Certaines personnes pensent que c'est le capacitisme/validisme qui empêche les personnes ayant une incapacité de participer au tissu social de leurs communautés plutôt que des incapacités physiques, mentales ou émotionnelles.

Par ailleurs, le capacitisme est souvent rapproché du concept d'handiphobie.

(Source : <https://beaview.fr/decryptage/qu-est-ce-que-le-validisme/>)

Culture : Voici la définition que donne l'UNESCO de la culture est la suivante : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »

Au plan individuel, la culture est l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain. Au plan collectif, la culture représente également l'ensemble des structures sociales, religieuses, etc., et les comportements collectifs tels que les manifestations intellectuelles, artistiques, etc., qui caractérisent une société.

La culture comprend ainsi trois grands groupes de manifestations : l'art, le langage, la technique. Par extension, en éthologie animale et humaine, la culture désigne tout comportement, habitude, savoir, système de sens Lien vers un homonyme ? (en anthropologie) appris par un individu biologique, transmis socialement et non par héritage génétique de l'espèce à laquelle appartient cet individu.

La culture se définit de cette manière et comme un ensemble de connaissances transmis par des systèmes de croyances, par le raisonnement ou l'expérimentation, qui la développent au sein du comportement humain en relation avec la nature et le monde environnant. Elle comprend ainsi tout ce qui est considéré comme acquisition de l'espèce, indépendamment de son héritage instinctif, considéré comme naturel et inné. Ce mot reçoit alors des définitions différentes selon le contexte auquel on se réfère.

(Source : www.techno-science.net)

Deaf studies : Un domaine de recherches en sciences humaines et sociales s'est développé depuis la fin des années 1960 aux Etats-Unis : les Deaf Studies, en français provisoirement « Études Sourdes ». Les Études Sourdes constituent un domaine de recherches en Sciences Humaines et Sociales. Les recherches qu'elles rassemblent portent sur les populations sourdes et/ou locutrices des langues des signes à travers le monde. Interdisciplinaires, les études sourdes observent la place qu'occupent les populations sourdes dans la société. Elles s'intéressent à son histoire, ses langues, ses luttes, ses dynamiques communautaires. Elles s'intéressent aussi aux perspectives sur la société qui se développent depuis le point de vue des sourds.

(Source : <https://etusourdes.hypotheses.org/16>)

Handiphobie : Aversion ou attitude hostile envers les personnes handicapées. Terme proche du capacitisme et du validisme.

Sourd : Sourd (avec S en majuscule) est un terme ethno-linguistique qui a été adopté par la communauté sourde pour désigner les personnes sourdes ayant en commun une identité culturelle, historique et une langue : la culture sourde, l'histoire des sourds et la langue des signes. Jean de Saint-Sernin (1740-1816) fût le 1er à ajouter un Sourd, lors d'un congrès en 1791.

(Source : <https://aixls.hypotheses.org/files/2021/03/Sourds-Illustres.-Frederic-Guirette.-2021.pdf>)

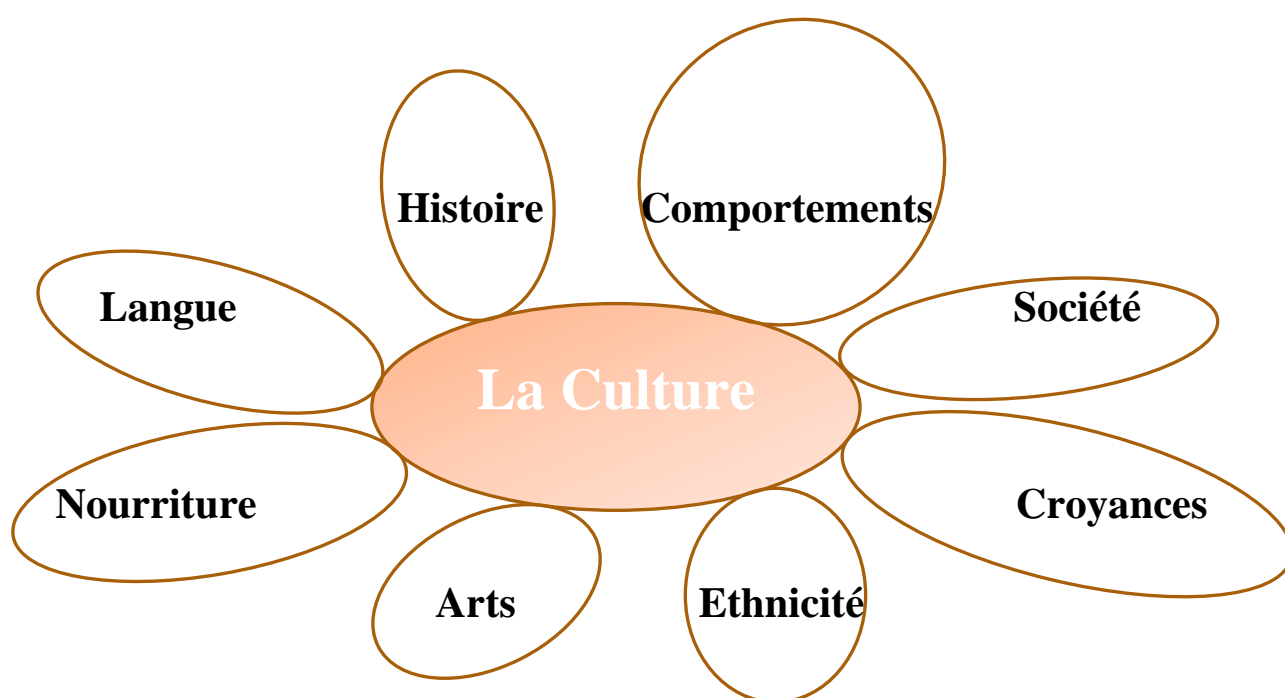
A la suite des travaux sur la langue des signes du linguiste William Stokoe au début des années 1960, introduites en France au début des années 1970 notamment par le sociologue Bernard Mottez, certains chercheurs préconisent d'écrire « Sourds » avec un « S » majuscule pour indiquer que la « communauté sourde » est une communauté linguistique et culturelle avec son histoire propre. Ainsi, le substantif « Sourd » avec un « S » majuscule fait référence non pas seulement à la condition physiologique de ces personnes, mais à l'appartenance à une communauté culturelle différente de celle des entendants. Il permet de « désigner les sourds en tant que personnes, en tant que réalité sociologique ou anthropologique »

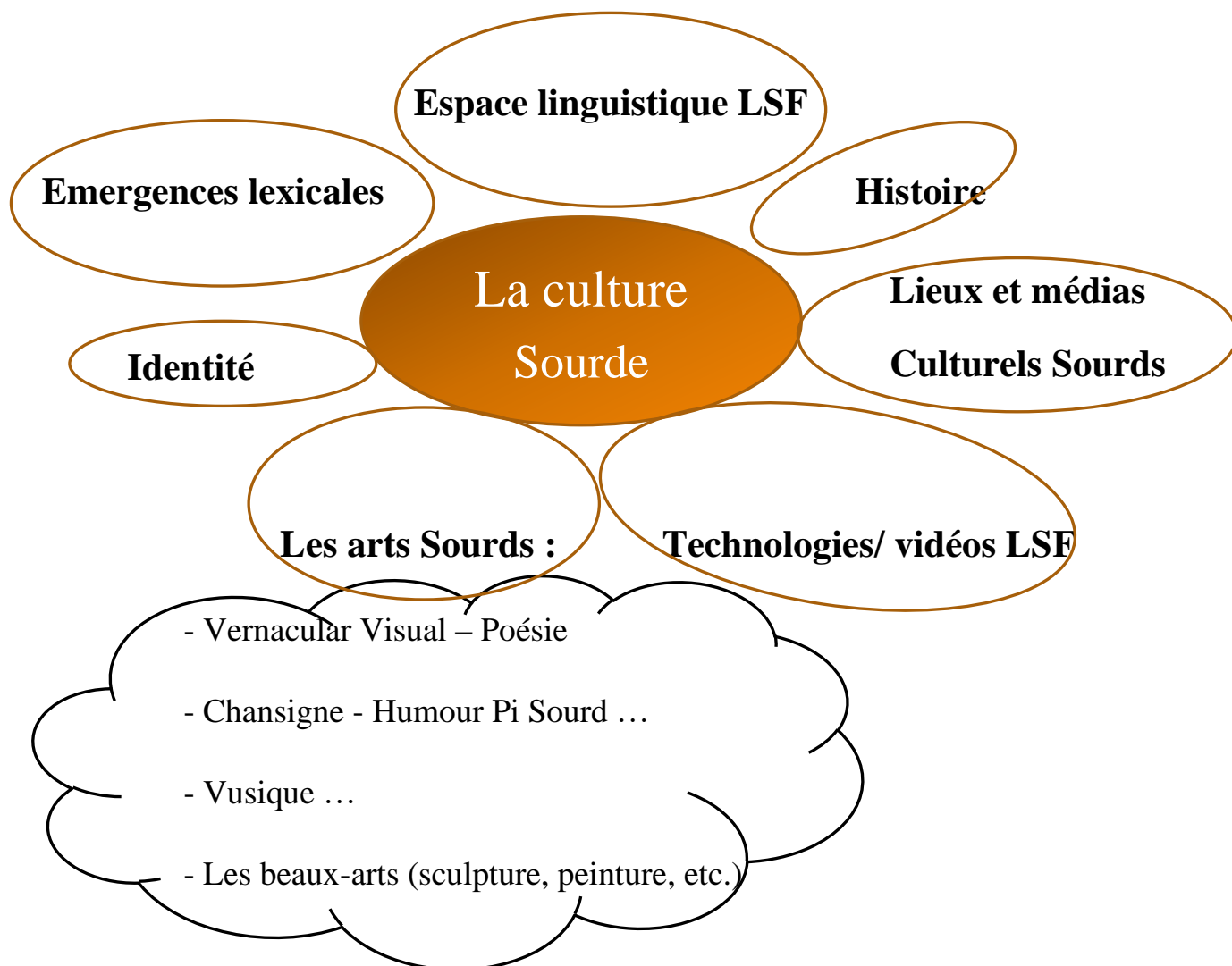
(Mottez, 1987/2006, page 91).

Schémas résumant les notions « culture » et « culture Sourde »

Cet article est une forme de découverte et de sensibilisation au monde Sourd, à son identité et sa culture, ainsi qu'à la participation des personnes sourdes dans la vie sociétale et culturelle. Il permet de mettre en lumière les défaillances et les progrès des systèmes d'inclusions. De nombreuses recherches peuvent être mises à contribution pour compléter ces informations et peut-être envisager les futures perspectives de la culture vis-à-vis du public sourd.

Dans la culture Sourde, l'outil visuel est primordial. Nous proposons ci-dessous deux schémas résumant les notions de « culture » et de « culture Sourde ». Ces schémas permettent de mieux visualiser les similitudes et différences, mais également comprendre ce qu'est la culture Sourde.





Quelques signes « culturels » en langue des signes française

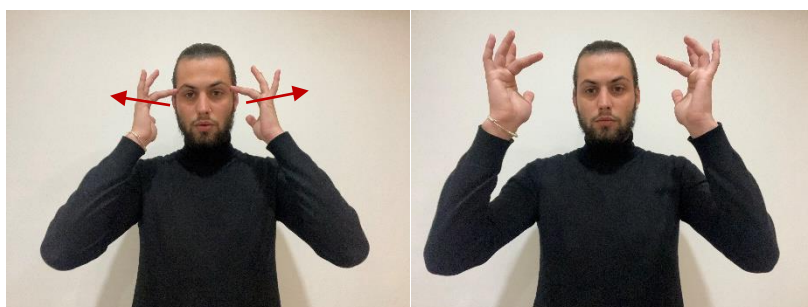
Accessibilité



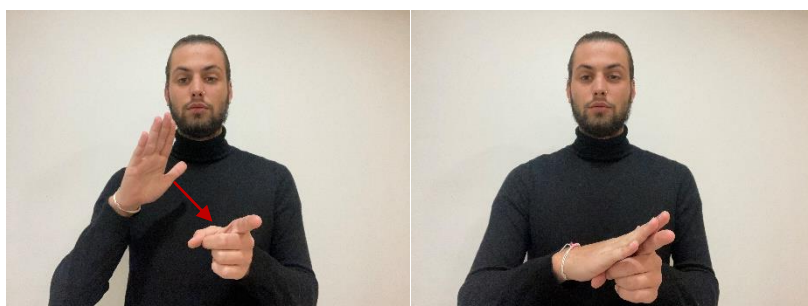
Audisme



Culture



Discrimination



Inclusion



Mucem



Musée

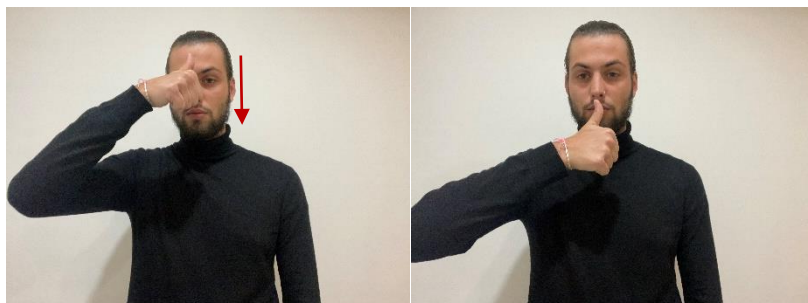


Table des matières

Introduction.....	2
1/ Un accès inégalitaire à la culture	3
2/ La culture tend vers l'inclusion : la preuve du Mucem	4
3/ Les innovations technologiques au profit du public sourd	6
4/ La Culture Sourde : une culture à part entière	7
Conclusion	9
Références bibliographiques, sitographiques et autres.....	10
Annexes	11
Glossaire.....	11
Schémas résumant les notions « culture » et « culture Sourde ».....	14
Quelques signes « culturels » en langue des signes française	16